

MISSIONS

Remettre les clés du logement aux locataires après transmission par le mandant des contrats / réservations effectués par celui-ci ;

Dresser ou faire dresser tous constats d'état des lieux.

N'entre pas dans les missions du présent mandat :

- La perception de fonds, ou la récupération de règlements relatifs à la location (acompte ou solde, taxes de séjour, forfaits touristiques etc...);
- La vérification de la conformité des documents établis entre le mandant et le locataire ;
- La vérification des normes de sécurité et de décence.